



Les collectivités territoriales, comme ici en Isère, recrutent des agents pour la biodiversité.

FONCTION PUBLIQUE

Devenir fonctionnaire territorial pour protéger la nature

Si l'accès à la fonction publique territoriale s'est restreint ces dernières années pour les diplômés de l'université, ce statut propose des parcours intéressants dans le domaine des espaces naturels à une multitude de profils.

Plusieurs pistes existent pour entrer dans la fonction publique territoriale lorsqu'on est diplômé en écologie et que l'on souhaite poursuivre dans cette voie.

il convient de passer un concours pour engager une carrière longue. Le chemin sera alors plus ou moins semé d'embûches, selon le type de poste visé et le parcours de formation initiale. Plusieurs pistes existent pour entrer dans la fonction publique territoriale lorsqu'on est diplômé en écologie et que l'on souhaite poursuivre dans cette voie.

CONCOURS ET CATÉGORIES

Les concours d'entrée dans la fonction publique territoriale comportent une épreuve écrite et une épreuve orale. Deux « filières » sont proposées, l'une administrative et l'autre technique. Les postes en prise directe avec les espaces naturels conduisent en général les candidats à s'orienter vers la seconde entrée. Mais les autorités ne réservent qu'une place limitée aux questions environnementales dans celle-ci.

Il existe dans la fonction publique trois catégories qui recrutent à des niveaux divers et donnent accès à des postes de niveaux hiérarchiques allant croissant de la catégorie C à A. Chacune de ces catégories étant représentée dans les organismes de la fonction publique territoriale œuvrant dans le domaine des espaces protégés, vous pouvez travailler dans ce secteur quel que soit votre niveau de formation. La catégorie A correspond aux fonctions de « conception et de direction », comme l'explique le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le recrutement s'effectuant à partir du niveau bac +5. La catégorie B est associée aux « fonctions d'application » et est ouverte à partir du baccalauréat. Les fonctionnaires de la catégorie C assurent quant à eux des fonctions « d'exécution » et doivent au minimum être détenteurs d'une qualification professionnelle spécialisée de type BEP/CAP. Mais, dans le détail, les conditions d'accès et les modalités des concours ne sont finalement pas si ouvertes qu'il n'y paraît...

UN PROCESSUS D'ÉLIGIBILITÉ INÉGALITAIRE

Si tous les diplômés allant jusqu'au bac dans un domaine lié à l'environnement peuvent prétendre passer le concours de la fonction publique territoriale, il n'en est plus de même pour les bac +5 visant la catégorie A depuis que les conditions d'accès se sont

restreintes à la fin des années 2000. Tous les diplômés bac +5 ne sont ainsi pas mis à la même enseigne pour accéder au concours d'ingénieur territorial (cadre A). Affichez un diplôme d'ingénieur et vous pouvez vous inscrire illico. Ça se complique si vous êtes issu des filières universitaires... Il faut en effet désormais, pour la plupart des détenteurs d'un master, solliciter une équivalence de diplômes pour être éligible au concours d'ingénieur territorial. Une multitude d'informations sont alors demandées et l'équivalence n'est accordée que si une commission *ad hoc* reconnaît le caractère « scientifique et technique » du bagage, depuis le bac compris, quel que soit le poste que vous occupez déjà éventuellement, fusse-t-il précisément technique et scientifique. Damien (le prénom a été changé), chargé de mission travaillant sur la biodiversité dans une structure intercommunale, a obtenu son équivalence en 2015. Mais tous ses compagnons d'études ou de travail n'ont pas eu la même chance : « Jusqu'au master, j'ai étudié la biologie, ça aide pour l'équivalence, mais les bagages universitaires en géographie ou urbanisme par exemple laissent beaucoup moins d'espoir. Alors les gens passent le concours d'attaché administratif qui est moins restrictif à l'entrée. » Une fois l'inscription au concours rendue possible, les candidats au concours ingénieur au profil environnemental n'en ont pas fini avec les déboires. À la différence des techniciens, aucune spécialité n'est à même de les évaluer dans le domaine des espaces naturels ou de la biodiversité. Alors la majorité se replie vers la spécialité « urbanisme, aménagement et paysages », la moins éloignée de toutes par rapport à leurs compétences. « Le concours d'ingénieur territorial a pour objectif d'évaluer la capacité des candidats à exercer dans une collectivité territoriale, pas à vérifier leurs compétences techniques », précise à ce sujet Patrick Berger, président de l'Association des ingénieurs territoriaux de France.

FAIRE SON CHEMIN

La fonction publique territoriale s'avère moins attractive que son homologue d'État, notamment parce que les perspectives d'évolution de carrière y sont moins généreuses. Par ailleurs, les rémunérations varient assez nettement entre les collectivités

Gestion d'espaces protégés, animation de sites Natura 2000, mise en œuvre de trames vertes et bleues ou de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations récemment attribuée aux pouvoirs publics locaux... La liste est longue et diversifiée concernant les postes ouverts aujourd'hui dans les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements et régions) et les autres structures liées à la fonction publique territoriale (syndicats mixtes, tels que les Parcs naturels régionaux (PNR), etc.) pour œuvrer à la préservation de la biodiversité, sur les questions d'environnement et de développement durable. Alors comment intégrer la fonction publique territoriale (FPT) lorsqu'on est diplômé en écologie et poursuivre dans cette voie ? Une première étape possible pour découvrir les collectivités territoriales et les postes qui y sont proposés est d'être embauché comme agent contractuel. Ces postes se révèlent être assez fréquents dans la FPT. Mais ces contrats n'ayant pas vocation à perdurer dans les collectivités,

© Bertrand Bodin

► (le salaire étant constitué d'une grille indiciaire, commune à toutes, et de primes à la discrétion de chacune). Mais les postes disponibles en collectivités territoriales offrent, pour certains d'entre eux, une approche transversale possible entre disciplines, ce qui est apprécié. Cela permet de tracer des parcours professionnels diversifiés et d'autant plus pertinents pour l'agent et l'organisme qui l'accueille. C'est le cas,

par exemple, dans les PNR. Autre intérêt de la fonction publique territoriale : ses agents peuvent bénéficier de passerelles leur permettant d'aller travailler dans d'autres organismes. Un fonctionnaire territorial peut ainsi être détaché dans un établissement public (parc national, conservatoire du littoral, etc.) ou encore une association liée aux collectivités territoriales ou assimilées. Les fonction-

naires territoriaux construisent s'ils le souhaitent des parcours professionnels diversifiés qui contribuent à leur épanouissement et les rendent d'autant plus compétents. • **Christophe Tréhet**

(1) Fin 2015, la FPT comptait 1 984 000 agents (y compris ceux sous contrats aidés) contre 2 477 000 dans la fonction publique d'État.

REPÈRE

ÊTRE AGENT DANS UNE RÉSERVE NATURELLE MARINE...

Gérée par le Département des Pyrénées-Orientales, la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls emploie quatre agents de la fonction publique territoriale, dont le responsable scientifique de la réserve (cadre A), le conservateur (cadre B, technicien principal première classe), et deux techniciens principaux 2^e classe (cadres B). Ces deux derniers reviennent ci-dessous sur leur parcours professionnel de fonctionnaires qui réalisent leur vocation au quotidien.

Jean-François Planque, responsable pédagogique et de la communication était initialement moniteur de plongée. Il évoque son parcours, atypique... Ainsi, après un diplôme universitaire de technicien en aquaculture option sentiers sous-marins effectué par le biais du CREUFOP, en 2001 et il a effectué son stage de 9 mois à la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls. Plusieurs années se sont ensuite écoulées entre ce stage et l'obtention d'un poste à la réserve : il lui a fallu passer les concours administratifs (il a obtenu le concours de cadre B en 2008) et attendre qu'un poste se libère, du fait d'un départ à la retraite, pour intégrer la réserve en 2011. L'avantage d'être fonctionnaire territorial ? Être au service du public dans un état d'esprit qui lui correspond, et pas dans l'objectif de faire du profit. J.-F. Planque apprécie aussi le support du Département qui permet à la réserve, petite structure, d'avoir accès à des moyens qui ne lui seraient pas accessibles si elle n'était



Une classe de 5^e découvre la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls.

© Didier Fioramonti

qu'une association (l'imprimerie du Département imprime les posters pour les classes, une infographiste réalise les visuels, etc.). Les inconvénients ? Le salaire, inférieur aux salaires du privé, mais c'est un choix personnel. J.-F. Planque se dit chanceux de travailler à la réserve, après un parcours loin d'être linéaire. C'est ce qu'il transmet notamment aux élèves qu'il accueille régulièrement lors d'animations pédagogiques pour faire découvrir la réserve et sensibiliser à la protection de l'environnement les différentes classes d'âges, du primaire au lycée.

Virginie Hartmann, garde technicienne dans la réserve, est en charge des relations avec les usagers (pêcheurs professionnels ou de loisirs, plongeurs, kayakistes, etc.). Une tâche spécifique dans cette réserve de petite taille (650 ha), où chacun doit trouver son compte tout en respectant l'environnement. La garde a suivi un parcours universitaire (licence en biologie des organismes, option éthologie), suivi d'un master 1, puis d'un master 2

en Biodiversité et Développement durable (option Écologie marine). Elle aussi est arrivée à la réserve lors d'un stage de fin d'études (stage de 6 mois en fin de Master 2, en 2010), et elle n'en est jamais repartie. Elle a ainsi passé le concours de cadre B dès 2010, mais n'a été titularisée qu'en 2013, après avoir effectué quelques CDD sous différents statuts. Il était temps (le concours n'est valable que trois ans). Elle évoque parmi les avantages de la FPT la sécurité de l'emploi, combinée à la possibilité d'évoluer, *via* différents concours existants. Au rang des inconvénients, elle mentionne la rémunération, correcte sans être très élevée, mais indique qu'elle a la chance de vivre confortablement en faisant le travail qu'elle aime. « Travailler dans la réserve, c'est ce que je voulais faire depuis que je suis en 5^e, un véritable aboutissement, et j'ai conscience du privilège d'être là où je suis actuellement », déclare-t-elle. • **Anne Perrin**